

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE 17 MARS 2025 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 03 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2025-009

Acquisition foncière route de Sous Lompraz – Parcelles B 3087 et B 3095

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Yannick KAWA à Monsieur Jean-Claude PEPIN
Madame Nolwen LENNOZ à Madame Floriane ESCOLANO
Madame Virginie MATHIEU à Madame Laetitia PERROQUIN
Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER
Madame Olivia REBOULET à Madame Elodie DONDIN

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Monsieur Stéphane RIALLAND, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

L'arrêté ST 2021.03 en date 23 février 2021 a constaté l'alignement de la propriété privée bordant la voie communale 34A dite route de Sous Lompraz et fait apparaître que ladite propriété déborde sur la voirie au droit des parcelles cadastrées section B sous les numéros 3087 et 3095, d'une contenance respective de 87 et 4 mètres carrés.

C'est dans ce cadre qu'il a été proposé aux propriétaires desdites parcelles une acquisition au prix de vingt euros (20 €) le mètre carré, soit un total de mille huit cent vingt euros (1 820 €), conformément aux dispositions de la délibération n° 2021-119 du 13 décembre 2021 instaurant un référentiel de valorisation des parcelles pour les acquisitions foncières de la commune.

Les frais inhérents à l'acquisition de cette parcelle restant à la charge de la commune.

Cette offre a été acceptée par une promesse de cession en date du 23 janvier 2025.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-119 en date du 13 décembre 2021 portant sur la création d'un référentiel de valorisation des parcelles dans le cadre des acquisitions foncières sur la commune de La Balme de Sillingy ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Autorise l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées B 3087 et B 3095 pour une surface totale de 91 mètres carrés, au prix de vingt euros le mètre carré.

Article 2 :

Autorise Madame le Maire à mandater un notaire pour établir l'acte d'acquisition et à signer tous les actes nécessaires à la passation desdits actes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 074-217400266-20250317-DEL_2025_009-DE



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 21/03/2025
De sa publication le 21/03/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 074-217400266-20250317-DEL_2025_009-DE



Annexe à la délibération n° 2025-009
Acquisition foncière route de Sous Lompraz
Parcelles B 3087 et B 3095


SAS JUSTIN PERNOUD
GÉOMÈTRE-EXPERT
 Successeur de Bernard NACHON
 100, Place de la Fontaine
 74350 - CRUSEILLES
 Tél : 04.50.44.16.40
 Mail : geometre@pernoud-geometre.fr

Annexe 2
 de l'arrêté ST 2021
 Le Maire
 Séverine MUGNIER

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
 Reçu en préfecture le 21/03/2025
 Publié le 21/03/2025
 ID : 074-217400266-20250317-DEL_2025_009-DE



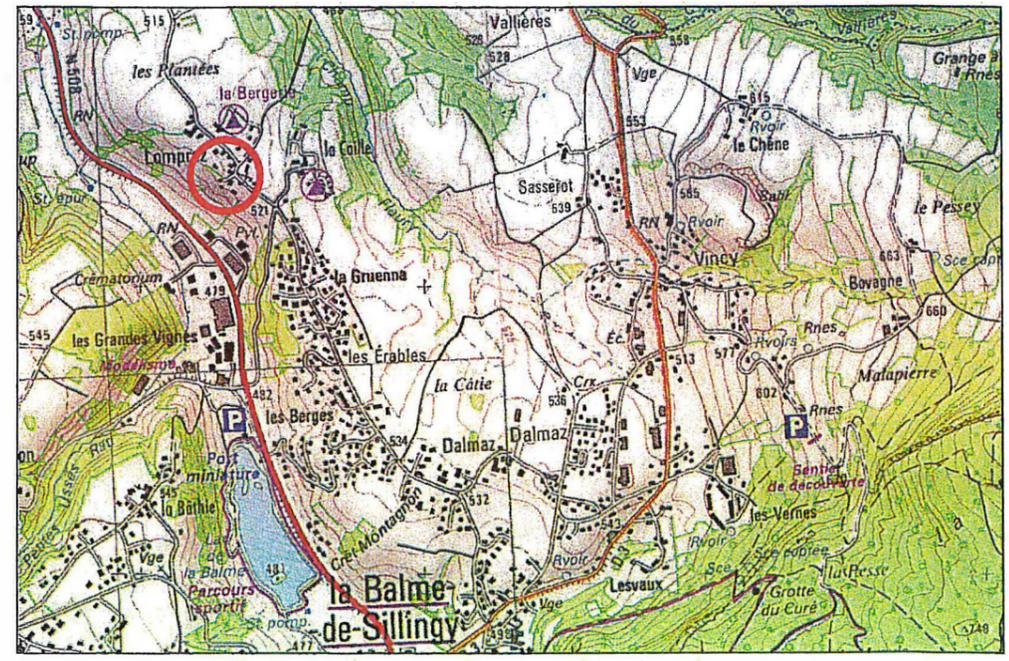
GÉOMÈTRE-EXPERT
 GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE
 Membre de l'Ordre N°06335

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE LA BALME-DE-SILLINGY

Lieu-dit "Lompraz"
 Section B n(s)° 112, 113, 114

Propriété des consorts

PLAN DE BORNAGE & DIVISION



Plan de situation - Echelle : 1/25000

Fichier : Bornage_Divis_DA.Pdf

N° de dossier	Suivi par	Plan n°	Réf.	Echelle	Modifications	Date
20.02.52	P.F.	1	/	1/250	Topographie	04/03/2020
 Rattachement (Méthode GPS) Planimétrique : Système RGF93, Projection L93 CC46 Altimétrique : Système NGF-IGN69 (Grille RAF09)					Déclaration préalable de division	11/03/2020
					Bornage & Division	05/02/2021
					Nouvelle numérotation cadastrale	XX/02/2021

